

de sa réserve et de sa modestie — car il ne sort guère de son presbytère et se soucie fort peu de faire montre de son savoir — est pourtant l'un de nos hommes de lettres les plus instruits et les mieux qualifiés. Il y a toujours un gros risque à publier des discours. Nous savons des hommes publics qui eussent mieux fait de garder en portefeuille leurs périodes et leurs tirades trop riches de banalités. Mais l'abbé Scott n'est pas de ceux-là, tout au contraire. Ses discours, aussi bien que ses notes historiques, sont substantiels et documentés. Ils se lisent avec intérêt et profit pour le lecteur. Sûrement, le volume qui les contient sera à sa place dans les bibliothèques sérieuses de notre pays et d'ailleurs, tout à côté de son excellente *Notre-Dame-de-Sainte-Foy*. E.-J. A.

* * *

LE DIVORCE, par le Père M.-Ceslas Forest, o. p., professeur de théologie à Ottawa. — Imprimerie *Le Droit*, Ottawa, 1920.

La grave question du divorce est malheureusement à l'ordre du jour chez nous. Nos législateurs d'Ottawa, avec le projet Nickle de l'an dernier et le projet Barnard de cette année, s'en sont occupés, pour se demander s'il convient de rendre plus facile, du point de vue légal, dans plusieurs de nos provinces — Québec excepté — le recours aux tribunaux en sa faveur. L'on se rappelle le puissant discours que notre éminent collaborateur, M. le sénateur Thomas Chapais, a prononcé récemment à la chambre haute sur ce sujet. Le Père Forest s'est ému, lui aussi, des dangers auxquels ces mesures anti-sociales autant qu'anti-chrétiennes vont nécessairement exposer nos concitoyens. C'est la raison de son étude, très forte et très bien écrite, sur le divorce, qui a d'abord paru en partie dans la *Revue dominicaine* et dans le *Devoir*. Ce livre de 150 pages se recommande tout ensemble par la solidité de sa doctrine, par la valeur et la précision de sa documentation, et enfin par l'aisance et la facilité de son style. L'auteur traite, dans une première partie, du divorce au point de vue doctrinal, et, dans une seconde, du divorce au point de vue juridique. Le chapitre II de cette seconde partie — *Le divorce au Canada* — est pour nous particulièrement instructif. E.-J. A.

* * *

LE CHOC, traduction du *Clash* de M. Moore, par Ernest Bilodeau. — Chez Beauchemin, à Montréal, 1920.